



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2024-355

PUBLIÉ LE 18 JUIN 2024

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2024-06-18-00015 - arrêté 2024-00827 du 18 juin 2024 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)

Page 3

Préfecture de Police

75-2024-06-18-00015

arrêté 2024-00827 du 18 juin 2024 accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 18 juin 2024

ARRETE N° 2024-00827

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux fonctionnaires affectés au sein de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne dont les noms suivent :

- **M. Massine AIT AMARA**, policier adjoint réserviste, né le 16 décembre 1989 ;
- **M. Théo CHAVANIE**, gardien de la paix, né le 13 mars 1990 ;
- **Mme Tamara CHICHE**, gardienne de la paix, née le 16 février 1997 ;
- **M. Nicolas TRANCHON**, gardien de la paix, né le 9 août 1994.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

signé

Laurent NUÑEZ